

## **Accroître l'aide internationale canadienne : L'approche du budget fédéral de décembre 2001**

### **Quels sont les engagements pris dans le Plan budgétaire de décembre 2001?**

Le Budget fédéral de 2001 comporte un engagement prévoyant d'augmenter l'aide internationale canadienne de 1 milliard de dollars au cours des trois prochaines années. Cette hausse est en général bien accueillie par le milieu du développement international au Canada, en particulier l'attribution de 500 millions de dollars à un fonds d'affectation spéciale pour l'Afrique. Des montants plus faibles ont été ajoutés à l'Enveloppe de l'aide internationale (EAI), pour l'exercice actuel et pour 2003-2004.

Au cours de l'exercice actuel, le gouvernement ajoute 100 millions de dollars à sa contribution à l'aide humanitaire pour l'Afghanistan et 115 millions de dollars au titre du paiement anticipé de ses cotisations 2002 au système des Nations unies. Cette dernière mesure est importante, car l'ACDI et le ministère des Finances auraient sinon dû prélever cette somme en 2002-2003 sur les engagements courants, pendant une année où l'EAI n'augmentera pas du tout. Cet automne, le gouvernement avait déjà majoré le budget 2001-2002 de 51,2 millions, dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses soumis au Parlement (la moitié de cette somme est aussi destinée à répondre aux besoins accrus d'aide humanitaire).

Pour l'exercice 2002-2003, le point de départ fixé pour l'Enveloppe de l'aide internationale reste à 2,2 milliards de dollars, soit le même montant que celui inscrit dans le Budget 2000, qui est en réalité inférieur au chiffre définitif pour 2001-2002, compte tenu de toutes les majorations intervenues au cours de l'exercice actuel. Le Plan budgétaire de décembre 2001 ne prévoit aucune augmentation pour 2002-2003.

Pour l'exercice 2003-2004, un montant supplémentaire de 285 millions de dollars a été affecté à l'Enveloppe de l'aide internationale. Le Plan budgétaire ne fixe aucun montant de base pour l'EAI cette année, mais on peut raisonnablement supposer que cette base ne diffère pas de celle de 2002-2003, soit 2,2 milliards de dollars.

Le Fonds d'affectation spéciale pour l'Afrique, doté d'un engagement de l'État de 500 millions de dollars, constitue une initiative spéciale, liée à la réunion du G8 qui aura lieu l'an prochain. Le Plan budgétaire prend note de l'attachement du Premier ministre au développement de ce continent et de la proposition d'un Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, de la part des dirigeants africains.

Comme il s'agit d'un fonds d'affectation spéciale, ce dernier ne sera pas administré par un ministère tel que l'ACDI, mais sera créé comme entité distincte, au Canada ou dans le système multilatéral. Selon les fonctionnaires du ministère des Finances, la structure de ce fonds n'a pas encore été déterminée. De fait, son financement fait l'objet d'un engagement, mais reste tributaire de l'excédent disponible de recettes publiques à la fin de l'exercice actuel et des suivants. Tout donne à penser que M. Martin disposera fin 2001-2002 d'un excédent considérable, qui risque d'être inférieur pour les exercices suivants. Par conséquent, dans son analyse, le CCCI a affecté 300 millions de dollars à ce Fonds en 2001-2002 et 100 millions de dollars au cours des deux années suivantes. Mais, pour l'instant, tous les scénarios sont possibles, y compris l'allocation du montant intégral au cours de l'exercice actuel. Une fois le financement établi, les ressources seraient décaissées au cours des prochaines années, probablement dans le

but de mettre en oeuvre les propositions énoncées dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

Nous pouvons donc résumer comme suit nos prévisions pour l'aide canadienne internationale :

(Millions de dollars CAN)	<u>2001-2002</u>	<u>2002-2003</u>	<u>2003-2004</u>
Enveloppe de l'aide internationale (EAI)			
de base *	2 058 \$	2 200 \$	2 200 \$
Aide humanitaire	100 \$		
Paiement anticipé des cotisations ONU	115 \$		
Budget supplémentaire des dépenses	51 \$		
Montant non affecté			285 \$
Fonds d'affectation spéciale pour l'Afrique **	<u>300 \$</u>	<u>100 \$</u>	<u>100 \$</u>
Total partiel	2 624 \$	2 300 \$	2 585 \$
Majorations non budgétaires de l'EAI ***	540 \$	500 \$	500 \$
<b>Estimation de l'APD totale</b>	<b>3 164 \$</b>	<b>2 800 \$</b>	<b>3 085 \$</b>
<b>Estimation du PNB</b> (milliards de dollars CAN)	<b>1 048,4 \$</b>	<b>1 062,4 \$</b>	<b>1 127,2 \$</b>
<b>Estimation APD/PNB</b>	<b>0,30 %</b>	<b>0,26 %</b>	<b>0,27 %</b>

\* L'Enveloppe de l'aide internationale (EAI) comporte les crédits budgétaires affectés par le gouvernement fédéral à l'aide internationale. L'EAI comprend les allocations à l'ACDI, au MAECI et au ministère des Finances. Une petite portion de l'EAI n'est pas comprise dans l'APD, car elle est affectée aux pays d'Europe de l'Est et de l'ex-URSS qui ne sont pas jugés admissibles à l'APD.

\*\* Le Fonds d'affectation spéciale pour l'Afrique ne dispose pas d'une allocation fixée dans le temps, aux termes du Plan budgétaire. L'engagement consiste à attribuer au Fonds des crédits prélevés sur l'excédent dégagé à la fin de chaque exercice. Bien que cette allocation soit arbitraire de la part du CCCI, elle repose sur la probabilité d'un excédent significatif pour l'exercice 2001-2002.

\*\*\* L'aide publique au développement (APD) comprend toute la partie de l'EAI admissible au titre de l'APD, ainsi que les autres montants affectés par l'État canadien et dont le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE autorise l'inclusion dans l'APD – les coûts au titre de la première année de séjour des réfugiés, les dépenses des gouvernements provinciaux au titre de l'aide, l'annulation de la dette bilatérale, les coûts imputés pour les étrangers faisant des études au Canada, etc. Ces derniers montants doivent être estimés par le CCCI, en vue d'effectuer des prévisions de l'APD pour telle ou telle année, jusqu'à ce que l'ACDI publie ses statistiques officielles pour l'année donnée. Le dernier exercice pour lequel on dispose de statistiques officielles est 1999-2000.

## Quelle est l'analyse du CCCI?

- Une hausse de 1 milliard de dollars sur trois ans au titre de l'aide est un signe opportun indiquant que le gouvernement reconnaît l'importance de reconstituer la coopération internationale canadienne. Les modalités de l'attribution de ce montant à un Fonds unique d'affectation spéciale ainsi qu'à l'exercice 2001/02 font craindre qu'il n'y aura pas d'augmentation de ressources soutenue au titre de la programmation anti-pauvreté à long terme, en vue de respecter les Objectifs de développement international et les priorités de développement social de la ministre Minna. L'engagement de 285 millions de dollars au titre de l'EAI en 2003-2004 représente une hausse significative, mais sera insuffisant pour réaliser l'objectif établi par le CCCI au titre de l'aide, soit 0,35 p. 100 du PNB d'ici 2005-2006. Le CCCI a réclamé un investissement de 400 millions de dollars au cours de chacune des quatre prochaines années, afin de réaliser cet objectif.
- Un Fonds d'affectation spéciale pour l'Afrique est particulièrement opportun, compte tenu, notamment, de la baisse des ressources attribuées par tous les donateurs au titre de l'aide à la région subsaharienne au cours des dix dernières années. Dans l'allocation de ces ressources, les priorités ne devront pas uniquement être définies en fonction des projets proposés dans le cadre du NPDA; il faudra aussi tenir compte de celles qu'énoncera la société civile africaine, qui n'a pas encore formulé ses observations sur le NPDA. Bien que ce Fonds d'affectation spéciale représente un engagement très significatif, une affectation unique de 500 millions de dollars doit être envisagée au regard du déficit annuel de ressources équivalant à 64 milliards de dollars, ce qui, selon les estimations des dirigeants africains dans le cadre du NPDA, représente les ressources nécessaires pour réaliser les Objectifs de développement international en Afrique.
- Un investissement notablement accru et soutenu en Afrique, ainsi que dans d'autres régions du monde en développement, par l'entremise de l'APD canadienne, aurait pu fournir des ressources de longue durée pour les programmes anti-pauvreté qui doivent être planifiés à long terme pour être efficaces. Cependant, sur le plan institutionnel, il est peu probable que l'ACDI obtienne de nouvelles ressources avant 2003-2004, conformément au Plan budgétaire actuel.
- Il est peu vraisemblable que la performance du Canada au titre de l'APD, mesurée selon le ratio APD-PNB et l'objectif international de 0,7 p. 100, enregistre une tendance nettement ascendante, une fois prises en compte les mesures figurant dans le budget. En dépit des nombreuses inconnues que renferme le Plan budgétaire de décembre, le CCCI estime que ce ratio enregistrera une nette amélioration au cours de l'exercice courant, mais qu'il restera inférieur à 0,30 p. 100 au cours des années suivantes. Le Canada continuera sans nul doute à figurer parmi les donateurs les moins généreux.

Brian Tomlinson  
Équipe orientation politique  
Décembre 2001